

**TRIBUNAL JUDICIAIRE DE  
BORDEAUX  
PÔLE PROTECTION ET  
PROXIMITE  
180 rue Lecocq  
33077 BORDEAUX-CEDEX**

**☎ :05.56.56.50.97**

**CONTENTIEUX DES ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES**  
**convocation des parties intéressées par simple avertissement 3 jours à l'avance**

Syndicat du Livre, du papier et de la communication  
de BORDEAUX (FILPAC-CGT)  
44 Cours Aristide Briand  
33075 BORDEAUX CEDEX

**Références :**  
RG n° : 20/10

Par le présent avertissement, j'ai l'honneur de vous inviter à comparaître devant ce tribunal :

**LE 25 JUIN 2020 à 15 heures salle 1**

PORT DU MASQUE  
OBLIGATOIRE

pour présenter vos observations sur le litige enregistré le 27 mai 2020, à la demande du syndicat FILPAC-CGT.

Vous serez informé de l'objet par la lecture de la déclaration de la partie requérante qui est annexée en copie à la présente convocation (1). → copie P 1

Fait au Tribunal judiciaire, le 29 mai 2020

LE GREFFIER

**CODE DU TRAVAIL :**

R 433-4 : comité d'entreprise  
L 435-6 et R 433.4 et R 435-1 : comité central  
L 423-15 et R 423.3 : délégués personnel  
L 412-15 et R412-4 : délégués syndicaux  
L 433-3 et R 433-4 : dispositif de contrôle  
L 433-9 et R 433-4 : accord préélectoral  
L 439-3 et R 433-4 et R 439-2 : comités de groupe

(1) pièce jointe : copie de la déclaration écrite ou copie de la déclaration orale enregistrée par le greffe à l'occasion de l'établissement du procès-verbal de saisine de la juridiction.

**AVIS IMPORTANT:**

Les parties se défendent elles-mêmes.

Elles ont la faculté de se faire assister ou représenter par :

un avocat ; leur conjoint ; leurs parents ou alliés en ligne directe  
leurs parents ou alliés en ligne collatérale jusqu'au 3° degré inclus  
les personnes attachées à leur service personnel ou à leur entreprise

**Le représentant s'il n'est avocat doit justifier d'un POUVOIR SPECIAL ( articles 827 et 828 du Code de procédure civile ).**



**Me Pierre BURUCOA**  
**Avocat à la Cour**

39 rue Tourat  
33000 BORDEAUX  
Tél. : 09 50 54 70 74  
Fax.: 09 55 54 70 74  
- Case 89 -

27 MAI 2020

20/10  
Copie P 1  
TRIBUNAL JUDICIAIRE  
DE BORDEAUX  
27 MAI 2020  
ACCUEIL

**REQUETE À FIN DE SAISINE DU TRIBUNAL JUDICIAIRE**  
**en reconnaissance judiciaire d'unité économique et sociale**

**A Madame, Monsieur le Président du Tribunal judiciaire de BORDEAUX**  
**Contentieux des élections professionnelles**

**POUR :**

**Le Syndicat du Livre, du Papier et de la Communication de BORDEAUX (FILPAC-CGT)**, sis Bourse du Travail,  
44 cours Aristide Briand, 33075 BORDEAUX CEDEX, pris en la personne de son Secrétaire général en exercice,

Ayant pour avocat **Maître Pierre BURUCOA**, Avocat au Barreau de BORDEAUX, y domicilié 39 rue  
Tourat ;

*DEMANDEUR*

**CONTRE :**

**La Société GROUPE GIB**, société par actions simplifiée au capital de 381 160 €, inscrite au RCS de BORDEAUX  
sous le numéro 442 329 728, dont le siège social est sis 4 avenue Gustave Eiffel – 33600 PESSAC, représenté  
par son Président en exercice ;

**La Société CARTOLUX**, société à responsabilité limitée au capital de 8 000 €, inscrite au RCS de BORDEAUX  
sous le numéro 393 592 191, dont le siège social est sis 4 avenue Gustave Eiffel – 33600 PESSAC, représenté  
par son Gérant en exercice ;

**La Société GRAPHIC SYSTEM**, société à responsabilité limitée au capital de 80 000 €, inscrite au RCS de  
BORDEAUX sous le numéro 350 812 889, dont le siège social est sis 4 avenue Gustave Eiffel – 33600 PESSAC,  
représenté par son Gérant en exercice ;

**La Société BORDEAUX BROCHURES SERVICES**, société à responsabilité limitée au capital de 153 000 €,  
inscrite au RCS de BORDEAUX sous le numéro 353 690 738, dont le siège social est sis 45 chemin de Lou Tribail  
– 33610 CESTAS, représenté par son Gérant en exercice ;

*DEFENDERESSES*

**EN PRESENCE DE :**

**Les représentants du personnel**

*PARTIES INTERESSEES*

**TRIBUNAL JUDICIAIRE DE  
BORDEAUX  
PÔLE PROTECTION ET  
PROXIMITE  
180 rue Lecocq  
33077 BORDEAUX-CEDEX**

☎ :05.56.56.50.97

**CONTENTIEUX DES ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES**  
**convocation des parties intéressées par simple avertissement 3 jours à l'avance**

Syndicat du Livre, du papier et de la communication  
de BORDEAUX (FILPAC-CGT)  
44 Cours Aristide Briand  
33075 BORDEAUX CEDEX

**Références :**  
RG n° : 20/11

Par le présent avertissement, j'ai l'honneur de vous inviter à comparaître devant ce tribunal :

PORT DU MASQUE  
OBLIGATOIRE

**LE 25 JUIN 2020 à 15 heures salle 1**

pour présenter vos observations sur le litige enregistré le 27 mai 2020, à la demande du syndicat FILPAC-CGT.

Vous serez informé de l'objet par la lecture de la déclaration de la partie requérante qui est annexée en copie à la présente convocation (1). LPI

Fait au Tribunal judiciaire, le 29 mai 2020

LE GREFFIER

**CODE DU TRAVAIL :**

R 433-4 : comité d'entreprise  
L 435-6 et R 433.4 et R 435-1 : comité central  
L 423-15 et R 423.3 : délégués personnel  
L 412-15 et R412-4 : délégués syndicaux  
L 433-3 et R 433-4 : dispositif de contrôle  
L 433-9 et R 433-4 : accord préélectoral  
L 439-3 et R 433-4 et R 439-2 : comités de groupe

(1) pièce jointe : copie de la déclaration écrite ou copie de la déclaration orale enregistrée par le greffe à l'occasion de l'établissement du procès-verbal de saisine de la juridiction.

**AVIS IMPORTANT:**

Les parties se défendent elles-mêmes.

Elles ont la faculté de se faire assister ou représenter par :

un avocat ; leur conjoint ; leurs parents ou alliés en ligne directe  
leurs parents ou alliés en ligne collatérale jusqu'au 3<sup>o</sup> degré inclus  
les personnes attachées à leur service personnel ou à leur entreprise

**Le représentant s'il n'est avocat doit justifier d'un POUVOIR SPECIAL ( articles 827 et 828 du Code de procédure civile ).**



20/11

copie p 1

**Me Pierre BURUCOA**  
**Avocat à la Cour**

39 rue Tourat  
 33000 BORDEAUX

Tél. : 09 50 54 70 74  
 Fax. : 09 55 54 70 74

- Case 89 -

27 MAI 2020

TRIBUNAL JUDICIAIRE  
 DE BORDEAUX

27 MAI 2020

ACCUEIL

**REQUETE À FIN DE SAISINE DU TRIBUNAL JUDICIAIRE  
 en reconnaissance judiciaire d'unité économique et sociale**

**A Madame, Monsieur le Président du Tribunal judiciaire de BORDEAUX  
 Contentieux des élections professionnelles**

**POUR :**

**Le Syndicat du Livre, du Papier et de la Communication de BORDEAUX (FILPAC-CGT)**, sis Bourse du Travail, 44 cours Aristide Briand, 33075 BORDEAUX CEDEX, pris en la personne de son Secrétaire général en exercice,

Ayant pour avocat **Maître Pierre BURUCOA**, Avocat au Barreau de BORDEAUX, y domicilié 39 rue Tourat ;

**DEMANDEUR**

**CONTRE :**

**La Société GANESH**, société civile au capital de 357 300 €, inscrite au RCS de BORDEAUX sous le numéro 478 009 376, dont le siège social est sis 35, allée de Mégevie - 33170 GRADIGNAN, représenté par son Gérant en exercice ;

**La Société IMPRIMERIE BERJON - ETIQUETTES ADHESIVES DE LUXE**, société par actions simplifiée au capital de 40 000 €, inscrite au RCS de BORDEAUX sous le numéro 434 885 554, dont le siège social est sis 35, allée de Mégevie - 33170 GRADIGNAN, représenté par son Président en exercice ;

**La Société IMPRIMERIE BERJON - TAILLE DOUCE**, société par actions simplifiée au capital de 37 000 €, inscrite au RCS de BORDEAUX sous le numéro 479 393 530, dont le siège social est sis 35, allée de Mégevie - 33170 GRADIGNAN, représenté par son Président en exercice ;

**La Société EXCEPTIO**, société à responsabilité limitée au capital de 7 500 €, inscrite au RCS de BORDEAUX sous le numéro 490 082 112, dont le siège social est sis 35, allée de Mégevie - 33170 GRADIGNAN, représenté par ses co-Gérantes en exercice ;

Ayant ensemble pour avocat **Maître Fabienne GUILLEBOT-POURQUIER**, Avocat au Barreau de BORDEAUX, y domicilié 74 rue Georges Bonnac - tour 4 ;

**DEFENDERESSES**

**TRIBUNAL JUDICIAIRE DE  
BORDEAUX  
PÔLE PROTECTION ET  
PROXIMITE  
180 rue Lecocq  
33077 BORDEAUX-CEDEX**

**☎ :05.56.56.50.97**

**CONTENTIEUX DES ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES**  
**convocation des parties intéressées par simple avertissement 3 jours à l'avance**

Syndicat du Livre, du papier et de la communication  
de BORDEAUX (FILPAC-CGT)  
44 Cours Aristide Briand  
33075 BORDEAUX CEDEX

**Références :**  
RG n° : 20/9

Par le présent avertissement, j'ai l'honneur de vous inviter à comparaître devant ce tribunal :

**LE 25 JUIN 2020 à 15 heures salle 1**

PORT DU MASQUE  
OBLIGATOIRE

pour présenter vos observations sur le litige enregistré le 27 mai 2020, à la demande du syndicat FILPAC-CGT.

Vous serez informé de l'objet par la lecture de la déclaration de la partie requérante qui est annexée en copie à la présente convocation (1). *→ copie P 1*

Fait au Tribunal judiciaire, le 29 mai 2020

LE GREFFIER



**CODE DU TRAVAIL :**

R 433-4 : comité d'entreprise  
L 435-6 et R 433.4 et R 435-1 : comité central  
L 423-15 et R 423.3 : délégués personnel  
L 412-15 et R412-4 : délégués syndicaux  
L 433-3 et R 433-4 : dispositif de contrôle  
L 433-9 et R 433-4 : accord préélectoral  
L 439-3 et R 433-4 et R 439-2 : comités de groupe

(1) pièce jointe : copie de la déclaration écrite ou copie de la déclaration orale enregistrée par le greffe à l'occasion de l'établissement du procès-verbal de saisine de la juridiction.

**AVIS IMPORTANT:**

Les parties se défendent elles-mêmes.

Elles ont la faculté de se faire assister ou représenter par :

un avocat ; leur conjoint ; leurs parents ou alliés en ligne directe  
leurs parents ou alliés en ligne collatérale jusqu'au 3<sup>o</sup> degré inclus  
les personnes attachées à leur service personnel ou à leur entreprise

**Le représentant s'il n'est avocat doit justifier d'un POUVOIR SPECIAL ( articles 827 et 828 du Code de procédure civile ).**

**Me Pierre BURUCOA**  
**Avocat à la Cour**

39 rue Tourat  
33000 BORDEAUX

Tél. : 09 50 54 70 74  
Fax.: 09 55 54 70 74

- Case 89 -

copie p 1 20/9



**REQUETE À FIN DE SAISINE DU TRIBUNAL JUDICIAIRE**  
**en reconnaissance judiciaire d'unité économique et sociale**

**A Madame, Monsieur le Président du Tribunal judiciaire de BORDEAUX**  
**Contentieux des élections professionnelles**

**POUR :**

**Le Syndicat du Livre, du Papier et de la Communication de BORDEAUX (FILPAC-CGT)**, sis Bourse du Travail, 44 cours Aristide Briand, 33075 BORDEAUX CEDEX, pris en la personne de son Secrétaire général en exercice,

Ayant pour avocat **Maître Pierre BURUCOA**, Avocat au Barreau de BORDEAUX, y domicilié 39 rue Tourat ;

*DEMANDEUR*

**CONTRE :**

**La Société KORUS**, société par actions simplifiées à associé unique au capital de 1 315 318 €, inscrite au RCS de BORDEAUX sous le numéro 403 032 253, dont le siège social est sis 39 rue du Bréteil – 33320 EYSINES, représenté par sa Présidente en exercice ;

**La Société KORUS IMPRIMERIE**, société par actions simplifiées à associé unique au capital de 1 600 000 €, inscrite au RCS de BORDEAUX sous le numéro 339 691 008, dont le siège social est sis 39 rue du Bréteil – 33320 EYSINES, représenté par sa Présidente en exercice ;

**La Société KORUS GRAPHIC**, société à responsabilité limitée unipersonnelle au capital de 100 000 €, inscrite au RCS de BORDEAUX sous le numéro 403 114 309, dont le siège social est sis 39 rue du Bréteil – 33320 EYSINES, représenté par sa Gérante en exercice ;

**La Société LAPIN ROUGE COMMUNICATION**, société à responsabilité limitée au capital de 100 000 €, inscrite au RCS de BORDEAUX sous le numéro 530 884 824, dont le siège social est sis 41 rue du Bréteil – 33320 EYSINES, représenté par son Gérant en exercice ;

*DEFENDERESSES*

**EN PRESENCE DE :**

**Les représentants du personnel**

*PARTIES INTERESSEES*